

Visiter le site de TPM : www.tpm-agglo.fr

ENQUÊTE PUBLIQUE
Modifier PDF
(Non enregistré)
Du 22 août au 30 septembre 2016



Ensemble, vers une nouvelle mobilité

Le Plan des Déplacements Urbains 2015-2025 vise à organiser la mobilité sur le territoire de Toulon Provence Méditerranée (TPM), pour les 10 années à venir. Il constitue le fil rouge des politiques publiques en matière de transports en commun, de conditions de circulation des véhicules, vélos, piétons et personnes à mobilité réduite, pour les déplacements du quotidien mais aussi touristiques.

La population est invitée à donner son avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains 2015-2025 aux lieux de l'exposition ; des commissaires enquêteurs assureront également des permanences pour échanger sur ce projet de mobilité.

COMMUNIQUÉ

Arrêté portant ouverture et organisation de l'enquête publique relative au Plan de Déplacements Urbains 2015-2025 de la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée.

ARTICLE 1^{er} :

Il sera procédé à une enquête publique portant sur le projet de Plan de Déplacements Urbains 2015-2025 de l'agglomération TPM, du 22 août 2016 au 30 septembre 2016 inclus, soit pendant 40 jours consécutifs.

L'enquête publique est organisée afin d'assurer l'information et la participation du public et recueillir ses observations relatives au Projet de Plan de Déplacements Urbains 2015-2025.

La communauté d'agglomération TPM regroupe sur son périmètre de transports urbains les communes suivantes : Carqueiranne, La Crau, La Garde, Hyères, Ollioules, Le Pradet, Le Revest-les-Eaux, Saint-Mandrier-sur-Mer, La Seyne-sur-Mer, Six-Fours-les-Plages, Toulon, La Valette-du-Var.

ARTICLE 2 :

La Commission d'Enquête nommée par le Président du Tribunal Administratif de Toulon est constituée des membres suivants :

Présidente : Gisèle FERNANDEZ
Titulaire : Olivier VILLEDIEU DE TORCY
Titulaire : René FREMAUX
Suppléante : Bernadette ANGELI GERARD

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par la Présidente de la Commission d'Enquête, seront tenus à la disposition du public au siège de TPM et mairies des communes membres, pendant la durée de l'enquête, du 22 août 2016 au 30 septembre 2016 inclus, aux horaires d'ouverture du public.

Le siège de l'enquête est fixé à l'Hôtel d'Agglomération situé :

107, boulevard Henri Fabre - CS 30536
83041 TOULON Cedex 9

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance à la Présidente de la Commission d'Enquête, au siège de TPM.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de TPM dès la publication du présent arrêté.

Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de TPM à l'adresse suivante : www.tpm-agglo.fr/pdu

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées par courrier à la Commission d'Enquête, au siège de TPM.

ARTICLE 4 :

Un membre de la Commission d'Enquête sera présent au siège de TPM et mairies des communes membres pendant la durée de l'enquête, pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

PERMANENCES

Hôtel d'Agglomération TPM :

les 22 août, 7, 19 et 28 septembre de 8h à 12h et 14h à 16h ; les 2 et 15 septembre de 8h à 12h.

Carqueiranne : les 24 août et 28 septembre de 14h à 17h30.

La Crau : les 23 août et 2 septembre de 13h30 à 17h ; les 13 et 23 septembre de 8h à 12h.

La Garde : les 23 août, 9 et 26 septembre de 8h à 12h ; le 17 septembre de 8h30 à 12h ; le 29 septembre de 14h à 17h30.

Hyères : les 22 août, 5, 22 et 30 septembre de 8h30 à 18h ; les 28 août et 14 septembre de 9h à 12h.

Ollioules : le 3 septembre de 9h à 11h ; les 23 août, 13 et 26 septembre de 13h30 à 17h.

Le Pradet : les 23 août, 2, 13 et 26 septembre de 14h à 17h.

Le Revest-les-Eaux : les 24 août et 28 septembre de 8h30 à 12h.

Saint-Mandrier-sur-Mer : les 24 août et 28 septembre de 8h30 à 12h.

La Seyne-sur-Mer : les 22 et 31 août, 6 et 30 septembre de 8h30 à 16h ; le 26 août de 8h30 à 12h ; le 15 septembre de 14h à 16h.

Six-Fours-les-Plages : les 23 août, 8 et 26 septembre de 8h30 à 12h ; le 17 septembre de 8h30 à 11h ; le 29 septembre de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30.

Toulon : les 26 août et 22 septembre de 8h30 à 12h ; les 30 août, 13 et 30 septembre de 8h30 à 16h30.

La Valette-du-Var : les 23 août, 2, 16 et 23 septembre de 8h à 12h30 ; le 9 septembre de 13h15 à 17h30.

LIEUX DES EXPOSITIONS ET PERMANENCES

- > Hôtel d'Agglomération TPM
107, bd Henri Fabre - 83000 Toulon
- > Carqueiranne
Hôtel de Ville
- > La Crau
Hôtel de Ville
- > La Garde
Hôtel de Ville
- > Hyères
Hôtel de Ville
- > Ollioules
Mairie Administrative
2 place Marius Trotobas
- > Le Pradet
Hôtel de Ville
- > Le Revest-les-Eaux
Hôtel de Ville
- > Saint-Mandrier-sur-Mer
Direction des Services Techniques
Rue Anatole France
- > La Seyne-sur-Mer
Hôtel de Ville
- > Six-Fours-les-Plages
Hôtel de Ville
- > Toulon
Direction Générale des Infrastructures
Immeuble l'Oiseau de Feu
137, rue Henri Poincaré
- > La Valette-du-Var
Hôtel de Ville